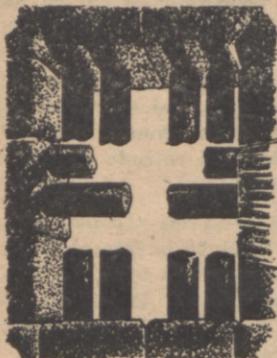


BULLETIN



MENSUEL

de l'ADIR



# VOIX ET VISAGES

4, RUE GUYNEMER - PARIS-6<sup>e</sup> ▼ LITTRÉ 30-09

## Le Procès de Ravensbrück

Ce qui s'est passé à Hambourg

Suite du rapport de notre camarade G. Tillion, observateur au procès.

Sept juges militaires en uniforme. Un juge civil dans le costume classique des magistrats anglais : grande robe noire à rabat blanc, perruque du XVIII<sup>e</sup> siècle à trois petits rangs de boucles blanches et le cadogan derrière. Le juge civil est Anglais ; sur les sept juges militaires, cinq sont Anglais. La France, l'U.R.S.S. et la Pologne avaient été invitées à envoyer un représentant, mais l'U.R.S.S. s'est récusé. Il n'y a donc que deux juges non anglais : le français et le polonais.

Le juge civil se nomme Stirling. Il est assis à la droite du président et dirige effectivement les débats avec énormément d'autorité et une technique supérieure. Il a visiblement, en outre, une bonne expérience des hommes et une encore meilleure expérience du droit. Rien ne lui échappe de ce qui est dit dans l'enceinte du tribunal. Il n'a pas de voix au verdict mais assiste aux délibérations des juges militaires qui sont à la fois le jury (décidant si les accusés sont coupables ou non coupables) et le tribunal qui fixe ensuite la peine.

Le tribunal militaire est constitué par un général de division, le président (major general Westrupp), deux lieutenants-colonels, deux commandants, deux capitaines.

Les officiers anglais sont tous des officiers d'active, mais deux au moins d'entre eux (les deux plus gradés) ont une grande expérience de la justice militaire et ont déjà présidé des tribunaux. Les juges

français et polonais sont, eux, des magistrats de carrière, militaires pour les besoins de la cause. C'est dire que sur les huit juges, cinq au moins auraient la capacité de diriger les débats et ont, à plus forte raison, celle de les suivre avec une extrême vigilance et une parfaite rectitude de pensée. J'ai eu peu d'occasion de les rencontrer mais j'ai su, par des personnes de leur entourage, qu'au moment du verdict ils étaient très nerveux et anxieux de bien juger. C'est vous dire qu'ils remplissaient absolument toutes les conditions qu'on exige d'un tribunal.

Le prosecutor (accusateur public) est un homme jeune, certainement intelligent et connaissant bien son métier, qui a le grade de major et se nomme Stewart. Il n'est pas Anglais d'origine et ses attaches continentales lui donnent sur le problème allemand quelques lumières préalables qui ne peuvent être que salutaires.

Il y a onze avocats allemands, dont neuf sont des avocats d'office et deux sont payés par les familles des accusés. Le premier jour ils étaient douze car Treite avait deux avocats. L'un des deux, bouleversé par les dépositions des témoins sur le jugendlager, a demandé au tribunal l'autorisation de se retirer et l'a obtenue (il a eu, paraît-il, un proche parent mort dans un camp de concentration).

En face des juges, assis sur deux rangs, les seize accusés, dont la liste a été donnée dans le bulletin de janvier.

L'oberschweste n'a pas changé, elle a toujours son air de vieille femme impitoyable, mais quand elle est attaquée directement par les témoins, ses yeux lancent des éclairs de rage et elle serre les dents. Winkelmann a maigri, Binz a engrangé. Dans l'ensemble, ils ont tous fort bonne mine, les femmes ont du rouge aux lèvres, les cheveux ondulés. Tous

## IN MEMORIAM

### Madame ÉMILIE TILLION

Un monument élevé à la mémoire de Mme Emilie Tillion sera inauguré le dimanche 2 mars 1947, jour anniversaire de sa mort, à 11 heures, à son domicile, 40, avenue du Grand-Chêne, Parc-Saint-Maur (Seine).

Mme Emilie Tillion était l'auteur d'ouvrages d'archéologie et de critique d'art. Dès l'armistice, sans discussion, sans hésitation, sans songer qu'on pût agir autrement, elle est entrée dans la résistance active qu'elle a contribué à créer et à organiser. C'est en sa présence que, dès octobre 1940, se réunissaient les embryons des grands réseaux de 1942 et 1943. Elle cachait chez elle des évadés, des Juifs, des agents anglais, toujours avec la même simplicité.

Quand elle a été arrêtée, dans l'été 1942, elle n'a pas eu un flétrissement, la Gestapo n'a pas pu obtenir d'elle un seul mot.

Dans la prison, où elle s'était retrouvée le soir de son arrestation « avec un chapelet et un mouchoir pour tout bagage » comme elle nous l'a raconté sur le ton de l'enjouement le plus sincère, elle avait réussi à établir une correspondance secrète avec l'extérieur. Grâce à elle, les familles des nouvelles arrêtées étaient prévenues, des colis pouvaient être envoyés aux sans-famille, des évasions se combinaient. A Romainville, puis à Compiègne elle fut une animatrice. Elle avait créé un petit journal humoristique dont elle rédigeait presque tous les articles, composé des chansons, organisé des fêtes.

Dans l'hiver 1944, elle a rejoint sa fille à Ravensbrück. Le voyage avait eu lieu dans des wagons à bestiaux, dans des conditions affreuses : sans eau, sans air, dans l'entassement : « chevaux 8, hommes 40, femmes 70 », comme disait notre amie. Debout sur un tabouret pour atteindre

(Suite page 2)

(Suite page 3)

## Lé procès de Ravensbrück (suite)

parlent entre eux paisiblement, ou avec leurs avocats, prennent des notes, etc., mais ils se détestent et ils ont peur...

\*\*

### 3. — Le Procès.

Les accusés sont dans leur box, les avocats devant eux. La presse (absente) a des places réservées derrière le prosecutor. Les observateurs officiels ont des places derrière la boîte dans laquelle va venir le témoin. Le public allemand, assez rare, est admis sur des gradins qui font le tour de la salle au premier étage. L'éclairage est intense, quelques photographes prennent des clichés.

La cour entre. Tout le monde se lève. Puis les juges prêtent serment. D'abord le juge civil seul, ensuite le président, sur la Bible que lui tend le juge civil, enfin tous les autres juges en choeur.

Le juge civil fait ensuite l'appel des seize accusés qui ont chacun une petite ardoise sur l'estomac avec leur numéro, il leur fait remonter leur ardoise. Il constate que les accusés sont seize au lieu de vingt et fait observer flegmatiquement : « *La cour ne posera pas de question sur leur absence, l'important pour nous est qu'ils ne sont pas là.* » (Il s'agit du commandant du camp, Suhren, et du tueur Pflaum, qui se sont évadés, et de deux autres qui ne se sentent pas assez bien pour être jugés).

L'accusation commence.

Le prosecutor se lève et fait une courte exposition, très générale et très brève, sur le camp de Ravensbrück, dans laquelle il commence (ironie !) par définir les conventions de Genève.

Après cela vont défiler les vingt et un témoins de l'accusation. Les voici à peu près dans l'ordre où ils déposent :

1 et 2. — Deux témoignages très généraux et assez longs dûs à notre camarade norvégienne Sylvia Salveson qui a travaillé au Revier et qui, outre les conditions générales du camp, accuse plus particulièrement Treite et l'Oberschwester. C'est une rude déception pour Treite qui l'avait citée comme témoin à décharge et qui la voit arriver comme témoin à charge.

Elle est suivie par une Polonaise, Helena Dzldzicka qui a le numéro 7.722 et qui est arrivée à Ravensbrück en septembre 1941. Elle fait, comme Sylvia, une description du camp très consciencieuse et très précise, et accuse en passant Binder, Binz, Winkelmann, von Skene, Bosel.

3, 4 et 5. — Trois témoignages très émouvants de trois femmes qui ont été au Jugendlager et qui racontent très simplement, très naïvement, ce qu'elles

ont souffert. C'est d'abord une Hollandaise, Cornelia Epker, qui s'exprime avec une bonhomie pleine d'humour. Après elle vient une Anglaise, Mary O'Shommessy qui, elle aussi, parle sans faire de phrases, exactement « comme ça vient »... mais ce qui vient est si affreux qu'un des avocats allemands (le second avocat de Treite) se met à pleurer et à la fin de la séance demande la permission de laisser son client.

C'est enfin notre compatriote Irène Ottelard qui, au Jugendlager, a été dans un soi-disant Revier où l'infâme Salveguart empoisonnait ou piquait les prisonnières. Irène est très jeune, c'est une pauvre petite fille sans défense et sans ruse qui est arrivée au camp déjà très malade (décalcification de la hanche et un double glocome non soigné qui l'a rendue presque complètement aveugle) et ce qu'elle raconte fait venir les larmes aux yeux. Elle parle de son amie Gaby qui a pris la poudre de Salveguart en même temps que d'autres : « *Dans la nuit, plusieurs essayèrent de se lever en gémissant, puis elles s'endormirent et le lendemain vers trois heures de l'après-midi elles étaient toutes mortes.* »

— *Et votre amie Gaby?* demande le juge.

— *Je l'ai vue morte à côté de moi.*

Elle a revu cette scène à plusieurs reprises, elle a vu Salveguart piquer des femmes qui avaient refusé de prendre la poudre et en particulier une autre Française, Mme Ridondelli, mais ensuite l'avocat de Salveguart lui reproche son ingratitudo vis-à-vis de Salveguart « *qui vous a sauvé la vie, qui vous a donné plusieurs fois des suppléments de pain et de miel* » (quand il parle de miel il en a plein la bouche). Et de nombreux spectateurs hochent la tête approuvement et en particulier un Irlandais qui me dit à moi-même : « *En somme, c'est plutôt un témoin à décharge.* »

C'est à ces moments-là qu'on se sent seule, et qu'on en a lourd sur le cœur car le miel vous le connaissez, c'est ce fameux miel qu'on recevait une fois par mois et qui était un ersatz traité à l'acide sulfurique et c'est dans ce miel, à plusieurs reprises, que la Salveguart mettait son poison. Des bonnes tartines de miel qui une fois sur deux étaient empoisonnées... Et d'ailleurs nous sommes toutes des ingrates comme Irène, car nous sommes toutes plus ou moins dans son cas : nous devions mourir et nous sommes vivantes, de quoi nous plaignons-nous ?

6, 11, 15, 19. — Quatre témoignages généraux par des prisonnières qui travaillaient dans l'administration du camp. Une Autrichienne, Hermina Salvini, qui travaillait au secrétariat de Binz et qui accuse directement Binz et Binder; Thury que vous connaissez toutes et qu'on s'étonne un peu de voir là. Le prosecutor

anglais d'ailleurs lui pose très peu de questions.

La troisième est également Autrichienne et travaillait au bureau du travail. Elle a accusé Bosel, Binz, Binder, Winkelmann et Schwarhuber. Maria Adamska travaillait au bureau politique. Elle n'accuse que Ramdhor mais elle l'a vu torturer quatre femmes qu'il interrogeait et elle en a entendu pleurer beaucoup d'autres.

7, 10, 12. — Trois témoignages français sur le block 10 se suivent à peu près et se complètent très bien; ce sont ceux de Jacqueline Hereil (Myrtille), Violette Lecoq, Louise Le Porz; ils sont très précis et très graves, spécialement pour l'Oberschwester Marschal, pour Winkelmann, Treite et pour Mory.

Mory qui est de plus en plus nerveuse, rit, pleure, grince des dents et crie : « *Menteuse* » successivement à nos trois compatriotes.

8. — Marie Samson (dite Odette) fait un témoignage très bref sur le Bunker.

9, 13. — Claire Van den Boom, la Belge et Zdenka font deux excellents témoignages. Malheureusement, Zdenka ne peut pas déposer librement et on ne lui pose que très peu de questions. Nous ne pouvons pas nous en indigner avant la fin du procès, car il est possible en effet que ce qu'elle a à dire fasse double emploi, mais, dans le cas contraire, si certains accusés sont acquittés faute de preuves, alors nous pourrons réellement nous indigner que les témoins de l'accusation (déjà si rares) n'aient pas eu la possibilité de dire tout ce qu'ils savaient.

14. — Irma est une Tchèque qui a été une bonne camarade. Elle dépose sur le Jugendlager et elle non plus ne peut pas dire tout ce qu'elle a à dire. Elle accuse surtout Binz et Winkelmann.

16. — La doctoresse Jurkowska qui travaillait au Revier I et au block 11 a été également expédiée. Elle accusait Treite et Rosenthal.

17, 18. — Deux lapins, Hélène Piaseska (Hella) et Sophia Sokulska, déposent également très brièvement. Elles accusent Schydlauski, Rosenthal, un peu Treite, Marschal, Binder, Binz, Winkelmann et, épisodiquement Schwarhuber.

20. — Une Danoise, blockova du block 11 (Anna Seidemann), parle surtout de la mort des enfants.

Lorsqu'elle entre, Mory commence à pleurer car elle l'avait citée comme témoin à décharge.

21. — La dernière à témoigner est notre compatriote Renée Lascroux (Rosane). Elle fait une très bonne déposition, franche, précise, qui met Binz en rage.

(Suite dans le prochain numéro.)

## IN MEMORIAM (Suite)

dre le niveau du vasistas, elle criait à sa fille de la baraque où l'on avait enfermé les nouvelles arrivées : « Voyage exaltant! Cologne, Düsseldorf, Elberfeld en ruines! La fin de la guerre est proche! »

Mme Tillion rayonnait de tendresse et de joie, donnant à toutes de cette merveilleuse paix, de sa lumière et chaleur du cœur. Son amie de longue date, Annie de Montfort, se réfugiait toujours près d'elle quand la vie était trop atroce et son cœur trop lourd. Ce sont elles deux qui parlèrent d'abord de leur cher projet d'Association des Déportées. Plus tard, elles révèrent avec Tante Yvonne, Mme de Bernard et quelques autres, d'un projet d'Alliance féminine internationale. Mlle Tallet, la directrice du collège d'Angers, avait pour Mme Tillion une vénération et une tendresse infinies. C'est près d'elle qu'elle chercha du secours avant de mourir et près d'elle seulement.

Et tous les jours nous rencontrions des inconnus qui venaient se réchauffer, se rééquilibrer près d'elle.

Les étrangers qui l'avaient connue avant la guerre disaient d'elle : « Pour savoir ce que pense la France, il suffit de savoir ce que pense Mme Tillion. »

Elle était merveilleusement française : une rectitude de jugement, un bon sens clair et aisé, des vertus si naturelles qu'elles s'alliaient à une infinie indulgence par ignorance du mal..., autant de traits qui allaient au cœur de chacune, dans l'exil de la terre étrangère et hostile.

Elle a été assassinée par les gaz le 2 mars 1945, à cause de ses cheveux blancs. Ses compagnes, pour la plupart, ignoraient où on les menait, mais elle, savait. De son pas habituel, avec son beau sourire de chaque jour, elle passa devant quelques amies qu'elle reconnut, et leur fit de la main un petit salut familier et simple...

Clandestinement, de sa baraque sordide, elle écrivait à une jeune Française malade, enfermée dans la baraque des contagieuses :

Samedi matin.

Ma petite fille chérie, quel moment de douceur, de calme, de charme m'apporte votre lettre; et c'est tellement loin du climat présent qu'on en savoure mieux tout ce que cela représente et qu'on se prend à penser que certains enrichissements compensent tout le reste. L'idée des larges compensations que nous vaut notre vie présente m'a d'ailleurs toujours soutenue. En dehors des grandes, des impérieuses raisons que nous avons d'être ici, je suis convaincue que nous y trouvons un élargissement extraordinaire de notre horizon, dans tous les ordres d'idées, et des possibilités insoupçonnées. De plus, je crois que nous exagérons beaucoup l'épreuve actuelle : à force d'y penser, et surtout à force d'entendre penser les autres, nous avons fini par admettre sans examen que notre malheur est immense. Or, c'est faux... Comparés à des gens qui ont accompli des choses vraiment difficiles, nous ne sommes pas

écessantes...

(Extrait de l'In Memoriam paru dans le numéro « Ravensbrück », des Cahiers du Rhône, Neuchâtel, Suisse.)

## NOUVELLES DE FRANCE

La distribution des colis de Noël s'est effectuée dans toutes les régions par l'intermédiaire, soit de nos déléguées pour les sections nettement établies, soit de camarades qui ont bien voulu s'en charger pour les régions non encore rattachées à des sections.

A toutes nous disons un très cordial « merci » pour l'aide précieuse qu'elles nous ont ainsi apportée, et nous espérons que toutes nos camarades ont été heureuses de leur Noël.

Une grande partie des cartes-réponses nous sont parvenues. Les autres nous seront envoyées, nous l'espérons, sous peu. Ces cartes ont eu l'avantage de nous permettre la mise au point de notre fichier, bien des camarades de province ayant omis de nous signaler leur changement d'adresse, pourtant indispensable à la réception normale du bulletin.

Cette distribution a donné lieu, dans plusieurs sections, à des réunions qui ont remis nos camarades en contact. Il semble ressortir de ces réunions que, si nos camarades ont été heureuses de voir que le centre de Paris n'oubliait pas ses amies de province, elles l'ont été tout autant de se retrouver ensemble.

Il est extrêmement souhaitable que, comme à Paris (et selon les possibilités, bien entendu), de semblables réunions puissent avoir lieu de temps à autre en province, réunions qui garderaient d'une façon plus tangible les liens d'amitié nés de la fraternité des camps.

Un petit goûter pourrait, lors de ces réunions, être servi en toute simplicité. A cet effet, le centre de Paris reste à la disposition des déléguées régionales pour les aider dans l'organisation de ce goûter par l'envoi de quelques friandises.

D'autre part, il reste entendu que, sur les cotisations annuelles versées par les membres d'une section, une quote-part de 30 % reviendra à la déléguée pour les frais de cette section, les 70 % devant couvrir les frais du bulletin mensuel envoyé à chaque adhérente.

Nous sommes d'autre part très heureuses de trouver, joints aux lettres de nos déléguées, les bulletins d'adhésion de camarades désirant faire partie de l'A.D.I.R.

Nous espérons que durant cette année qui commence, nous pourrons ainsi, peu à peu, regrouper toutes les anciennes déportées et internées de la Résistance, parfois encore isolées de part et d'autre de France, et continuer à nous entraider toutes dans le même esprit de fraternité née de la captivité et de la souffrance communes.

## NOTRE FOYER

Le dîner des 27.000, qui étaient venues nombreuses, s'est déroulé dans une atmosphère de très grande cordialité. Cette solidité de l'amitié qui nous lie, ne pourrait-elle pas servir de plate-forme de départ pour une activité organisée de nous toutes dans la reconstruction de notre pays? Pensons-y, et envoyons à l'ADIR nos idées pour l'organisation de notre activité civique, passant de la Résistance à la Reconstruction.

Le mercredi 19 mars, à 19 h. 30, 4, rue Guyenemer, aura lieu le dîner des N.N. Prière de se faire inscrire d'avance.

Tous les lundis, nos camarades trouvent toujours le goûter traditionnel où l'on fait des rencontres inespérées et bien sympathiques.

A partir du 15 mars, les colis ne seront plus distribués.

## RECHERCHES

Les familles de nos disparues demandent instantanément à celles qui les ont connues de donner des renseignements précis sur :

Mme LEBLANC Marie-Madeleine, née Colombier, âgée de 70 ans, ayant fait partie du convoi de Montluc parti pour Ravensbrück le 11 août 1944.

Adresser les renseignements à Mme Isabelle Berne, clinique St-Roch, 2, rue Frédéric-Mistral, Lyon.

Mme GUESDE Alice, n° 38.878, à Ravensbrück, block 31, et block 27 fin janvier 1945.

Adresser les renseignements à Mlle Germaine Guesde, 6, place de Rennes, Paris (6<sup>e</sup>). Lit. 55-96.

Louise NIOX, née Chevalier. Née à Saintes le 27 septembre 1895, demeurant au Mans; déportée en juin 1944 (Ravensbrück - Neubraudenburg). Décédée au camp le 11 mars 1945.

Adresser les renseignements à M. Niox, 88, rue de la Bertinière, L1 Mans (Sarthe).

Colette ROUSSET (Françoise dans la Résistance - réseau Libération-Nord), déportée en août 1944 (Ravensbrück - Torgau - Königsberg-sur-Oder - Richling).

Adresser les renseignements à M. Rousset, 8, rue Rochechouart, Paris.

Mme Caron, 7, rue Galleraud, à Vierzon, demande renseignements sur :

Ida LEGROS, environ 55 ans. Venue de Forges-les-Eaux à la Santé. Retrouvée à Cologne.

Marie-Louise LEVESQUE, 40 ans. Convoyé du 9 mars 1941. Ayant quitté Aurath le 30 avril 1941.

Madeleine MIH, de Toul ou Nancy, du convoi du 9 mars 1941. Ayant quitté Aurath avec Marie-Louise Levesque de la même affaire que Blanche Hubert, revenue d'Allemagne.

Qui a connu Fernande VACHEZ, décédée à Ravensbrück?

Prière d'envoyer une attestation écrite à Blanche Hubert, 51, rue Bourbon, Charleville.

# L'Association "Ravensbrück" en Tchécoslovaquie

Il ne s'agit pas, dans ce cas, d'une société fondée pour y travailler avec la routine habituelle et pour avoir un système compliqué de fonctionnaires et des réunions régulières.

La raison principale de cette association libre des anciennes prisonnières tchécoslovaques de Ravensbrück affiliée à l'organisation officielle de « Prisonniers tchécoslovaques libérés » était avant tout le sentiment de la nécessité et le besoin de maintenir et d'entretenir l'esprit de camaraderie né dans les murs du camp de concentration, l'esprit qui nous a tant aidées dans notre esclavage. Chacune de nous qui avait la chance de retourner dans sa famille avait le sentiment d'être liée avec les autres prisonnières, non seulement par nos expériences communes, mais aussi en vue de tâches nouvelles que nous voyons naître dans le monde libéré. Le désir le plus ardent des femmes tchécoslovaques qui ont survécu Ravensbrück c'est d'envisager ces tâches et de les résoudre dans le cadre national aussi bien que dans le cadre international. En communauté d'esprit et en collaboration avec les femmes de toutes les nationalités qui ont connu Ravensbrück comme prisonnières et qui toutes sont liées par une amitié indestructible nous voulons aborder ces tâches.

Nous avons préparé cette collaboration internationale déjà à Ravensbrück avec nos amies françaises et norvégiennes et nous voudrions la mettre sur pied le plus vite possible.

En attendant, nous travaillons chez nous et nous tâchons, par un travail organisé, d'aider partout où cela est nécessaire. Après la révolution, au mois de mai 1945, quand la pénurie de la main-d'œuvre était grande et quand il s'agissait aussi de créer de l'ordre, nous avons formé un soir une colonne de travail et jusqu'au matin nous avons nettoyé une des gares principales de Prague. Pour encourager et donner l'exemple aux autres, nous avons formé des brigades de travail volontaire dans les mines de charbon et nous avons travaillé le dimanche avec les mineurs.

Presque toutes celles qui n'avaient pas besoin après leur libération de soins médicaux systématiques, se sont mises au travail dans les bureaux, dans les écoles, dans les usines ou dans les familles. C'est dans l'esprit de notre tradition d'entraide de Ravensbrück que nous aidons aussi chez nous celles qui ont besoin de notre aide. Nous nous occupons de leur placement, de leur état de santé, de l'amélioration de leurs conditions de vie. Nous avons une caisse dont les fonds proviennent de manifestations sociales et artistiques, qui nous permet de donner des bourses d'études, d'accorder des emprunts et des soutiens financiers.

Ce que nous apprécions le plus c'est qu'aujourd'hui encore, deux ans après le

jour où se sont ouvertes pour nous les portes du camp de concentration, l'esprit de la solidarité, de la camaraderie n'ont pas disparu : nos réunions sont toujours pleines de l'émotion joyeuse et de l'idéalisme avec lesquels nous sommes rentrées chez nous. Nous souhaitons qu'il en soit toujours ainsi. Nous voudrions aussi garder pour toujours l'amitié qui nous liait au camp de concentration avec les femmes françaises et avec les femmes d'autres nationalités.

Anna KVAPILOVA.

Pour obtenir tous renseignements concernant nos camarades tchécoslovaques, écrire à Anna Kvapilova, Prague I, Béne-dizika II, Tchécoslovaquie.

## CONSULTATION MÉDICALE

Une consultation médicale a lieu, 4, rue Guynemer, le vendredi après-midi.

Toutes les camarades peuvent s'y faire suivre complètement et régulièrement pour tout trouble de l'état général, ou affection pulmonaire (nous avons un poste de radioscopie).

Le cas échéant, les médecins du Centre vous dirigeront dans de bonnes conditions pour les examens de spécialités ou les examens de laboratoire que peut nécessiter votre cas.

Nous vous demandons de vous faire inscrire avant le vendredi au Service social (en venant ou en téléphonant), et... d'être exacte au rendez-vous!

## ADHÉSIONS

Nous prions instamment les adhérentes qui connaîtront des camarades désireuses de faire partie de notre Amicale, de leur donner tous les renseignements utiles et de nous les signaler.

Certaines, en effet, sont ou trop timides, ou ignorantes de leurs droits parce qu'elles résident en un lieu écarté; nous n'avons pas d'autre moyen de les atteindre. C'est un devoir de solidarité pour chacune.

Toutes les camarades qui n'ont pas encore leur carte de membre actif doivent vérifier si elles ont bien :

- 1<sup>o</sup> rempli un bulletin d'adhésion;
- 2<sup>o</sup> adressé deux photos.

Le passage au service social n'implique pas nécessairement l'adhésion à l'A.D.I.R. comme certaines de nos camarades le pensent.

## COTISATIONS

L'Assemblée générale a porté le prix de la cotisation à 100 francs. Nous prions nos camarades qui nous avaient adressé leur cotisation sur l'ancienne base de 20 francs de bien vouloir compléter. Un timbre-vignette est envoyé faisant fonction de reçu et est apposé sur la carte.

Le Bulletin revient à 70 fr. par an environ (imprimerie-postage). La rédaction et l'envoi sont assurés bénévolement.

Les familles de nos disparus ont intérêt à recevoir le Bulletin. Qu'elles veuillent bien nous en faire la demande.

## Notre Bibliothèque

— Notre camarade Jeanne Letourneau, professeur au lycée Joachim du Bellay, 25, rue Prébandelle, à Angers (Maine-et-Loire), vient de faire éditer deux de ses dessins de Ravensbrück. *L'Appel et le Groupe des mourantes du bloc 6 de Reschlin*. Le prix est de 20 francs, format 15 x 12, l'un noir, l'autre sépia. Prière de passer les commandes à l'Adir, 4, rue Guynemer.

— Dans ses *Souvenirs de la France Libre*, Pierre Denis, qui a été chargé par le général de Gaulle au mois de juin 1940 de l'administration financière de la France Libre, nous apporte son témoignage sur l'effort qu'il dut soutenir avec ses compagnons pour « faire respecter le nom de la France quand nous étions le seul lien entre elle et le monde ».

Ce même combat que nous avons dû mener en France, puis en Allemagne, vous le retrouverez à Londres, à Brazzaville, à Madagascar, à Djibouti; il s'agissait dans ces diverses stations françaises dans le monde, dans des conditions beaucoup plus complexes que nous qui nous heurtions face à face avec la brutalité allemande de lanière d'SS et de chiens, de faire persister à travers la guerre mondiale déchaînée ce programme d'humanité et de civilisation qu'est celui de notre pays. La personnalité de M. Denis était l'outil rêvé pour la réalisation de ce programme : profondément humain et civilisé, il éveille en nous le retentissement d'un long écho quand il se donne comme citoyen du monde, nous qui avons dû mener ce même combat dans le vif enchevêtrement des races des peuples qui souffraient à Ravensbrück.

*Souvenirs de la France Libre*, par Pierre DENIS (Editions Berger-Levrault).

## CARNET FAMILIAL

Nous regrettons de vous apprendre la mort de Mme Rouxelle-Bertin, le 23 janvier 1947, 19, boulevard Jaubert, Lambarle (Côtes-du-Nord).

## NAISSANCES

Christiane Reme, née de Cuverville, nous apprend la naissance de sa fille Catherine; Denise Mac Adam, née Dufournier, dite Bella, de sa fille Carolina; Marcelle Gouyat d'un petit-fils et Mme Francis Pette-Delabre d'une fille.

Bonheur et prospérité à cette nouvelle génération!

## MARIAGES

Nous avons le plaisir d'apprendre le mariage de Anne Fernier, l'ex-cheville ouvrière du présent bulletin avec M. de Seynes-Larlenque.

Jeannine Rousseau avec M. de Clarens; Béatrice de Gontaut-Biron avec M. de Toulouse-Lautrec.